

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20190923-013

du 23 septembre 2019

n°013

page 1/2

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 82

PRÉSENTS (60) : M. LAVRARD, J. MELQUIOND, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, H. PREHER, J. DUMAS, E AZIHARI, B.ROUSSENQUE, J-M. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, G. MAUDUIT, N.CASSAN-FAUX, D. BEAUDEUX, F. MÉRY, P. BARAUDON, Y. GANIVELLE, C. GIGUET CLUCK (suppléante de J-M. TARDIF), A. PICHON, J. ROY, J-P. BARBOT, B.HENEAU, I. BARREAU, D. BOIREAU, J-C. BONNET, L. ROY, J. GAUTHIER, M. FAVREAU, C. DAGUISE, P. BIGOT, B.de COURRÈGES, P. MOREAU, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, H. COLIN, D.TREMBLAIS, P. VILLETTE, R. GRANDIN, A. GUIMARD, C.PIAULET, B. SULLI, D.GAUTHIER, L. CLAVE, Y. BOINOT, F. REBY, G. WIBAUX, E. BAILLY, P.BARBOT, J-J. BERTHELLEMY, A. BRAGUIER, J-P. CONTE, M. GODET, L. JUGÉ, Y. ÉCALE, G. PEROCHON, D. MARTIN, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. FOUCTEAU, M. PONTIER

POUVOIRS (11) : I. RABUSSIÉR donne pouvoir à H. COLIN
P. ROCHER donne pouvoir à P. VILLETTE
B. FONTAINE donne pouvoir à JP. CONTE
JP. ABELIN donne pouvoir à M. LAVRARD
L. RABUSSIÉR donne à pouvoir AF. BOURAT
C.FARINEAU donne pouvoir à E. AZIHARI
P. MIS donne pouvoir à JM. MEUNIER
T. BAUDIN donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER donne pouvoir à H. PREHER
F. BRAILLARD donne pouvoir à G. MAUDUIT
JF. DABILLY donne pouvoir à D. CHAINE

EXCUSES (11) : G. MICHAUD, M. METAIS, E. AUDEBERT, J-M. MAZAUD, B. MORIN, J-L. POYANT M-L. CHABOT, T. PRIEUR, C. PÉPIN, F. SCHMITT, P. BERNARD

Nom du secrétaire de séance : Martine GODET

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Ferme-musée des Acadiens, théâtre gallo-romain du Vieux Poitiers : mise en œuvre des règlements intérieurs.

La ferme-musée des Acadiens et le théâtre gallo-romain du Vieux Poitiers reçoivent du public en visite et en animation. Leur ouverture est placée sous la responsabilité conjointe des Maires des communes d'Archigny et de Naintré et du Président de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault. L'utilisation des sites est régulièrement demandée pour des manifestations, expositions, etc... Il convient de mettre en oeuvre deux règlements intérieurs à l'attention des usagers des sites et des occupants.

* * * * *

VU l'article 3.I.1.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif au tourisme,

VU l'article 3.III.9 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la gestion des sites touristiques,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les règles relatives au bon fonctionnement de la ferme-musée des Acadiens et du théâtre gallo-romain du Vieux Poitiers,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20190923-013

du 23 septembre 2019

n°013

page 2/2

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'encadrer l'occupation des deux sites,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le règlement intérieur de la ferme-musée des Acadiens, du théâtre gallo-romain du Vieux Poitiers, ci-joint,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier,

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique,
Nadège GROLLIER